

2024 DSOL 136 : Subventions (420 682 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité parisiens.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet d'accorder notre soutien à 28 associations dans le cadre du programme des centres sociaux et à 11 associations dans le cadre du programme des Espaces de vie sociale/Espaces de proximité.

Pour rappel **les centres sociaux sont** des équipements de proximité. Ils portent des initiatives impulsées et accompagnées par des habitant·e·s appuyés par des professionnel·e·s. Ces projets participent à la mise en œuvre d'un projet de développement social pour la population d'un territoire. Ouverts à l'ensemble du public, les centres sociaux soutiennent le lien social et l'animation des quartiers. Espaces de promotion sociale, d'échanges et de rencontres entre générations, ils s'imposent comme des lieux privilégiés pour agir notamment en direction des familles et des jeunes. Ils mobilisent un partenariat associatif et institutionnel local permettant de proposer des programmes d'activités durables et réguliers dans les quartiers parisiens.

Les espaces de proximité, ont un périmètre d'intervention souvent plus limité qu'un centre social et s'inscrivent dans une plus grande proximité, à l'échelle du voisinage.

Ce sont des d'espaces d'accueil, de rencontres et de dialogue pour les habitants, dont les activités favorisent et consolident le lien social au sein de leur quartier d'implantation. Leurs modes d'intervention (actions à destination des jeunes et de leurs familles, temps intergénérationnels, etc.) sont systématiquement adaptés à des besoins sociaux repérés en proximité, ce qui fait d'eux des lieux ressources tant pour le public reçu que pour les partenaires institutionnels et associatifs de leur territoire.

Les stratégies d'intervention de ces structures, leurs fonctionnements et missions s'inscrivent dans le cadre du volet Animation de la vie sociale de la Convention Territoriale Globale parisienne, signée conjointement par la CAF et la Ville de Paris pour la période 2023-2027.

En termes de suivi des centres sociaux, la Direction des Solidarités (DSOL) et la CAF :

- Accompagnent les renouvellements des projets sociaux. En 2023, trois centres sociaux ont vu leur agrément renouvelé par la CAF : CEFIA (17^e), Pouchet (17^e) et Accueil gouttes d'or (18^e) ;
- Mènent des rencontres annuelles prenant la forme de dialogue de gestion dans chaque centre social, afin d'échanger avec les structures sur la mise en œuvre du projet social, sur leur situation financière, leur gouvernance, leurs ressources humaines, et de favoriser un accompagnement des centres quant à leur projet de travaux ou besoins de locaux.

La synthèse des données d'activités 2023, dans le cadre des dialogues de gestion 2024 est en cours de finalisation. Ces dialogues de gestion sont organisés pour les 31 centres sociaux que la Ville cofinance avec la CAF. La synthèse de ces données permet de mesurer la part prise par les centres sociaux dans l'offre associative déployée sur les territoires parisiens. Sur la base des dialogues de gestion 2023 et des données d'activités 2022, le réseau des 31 centres sociaux présente le niveau d'engagement et de bénéficiaires suivants:

- 2119 bénévoles
- 43 156 personnes accueillies
- 1 910 enfants accompagnés dans leur scolarité
- 2 840 personnes accompagnées dans leur apprentissage du français
- 8 550 personnes accompagnées dans le cadre de la fracture numérique
- 2 650 jeunes fréquentent les espaces jeunesse des centres
- 21 458 personnes accompagnées dans des démarches d'accès aux droits

Concernant le volet des **centres sociaux**, il est proposé de soutenir un plan de revalorisation de leurs dotations de fonctionnement dans le cadre de subventions complémentaires, ainsi que des subventions exceptionnelles pour certains centres sociaux en difficulté.

En effet, le contexte économique post-crise a structurellement alourdi les charges de fonctionnement des associations gestionnaires, amenant les centres sociaux à réduire sensiblement le volume d'activités au bénéfice des habitants des quartiers, dont la situation sociale s'est pourtant dégradée. En réponse, dans le cadre d'un pilotage maîtrisé de ses dépenses, la Ville de Paris a opté pour des mesures de soutien ciblées sur le financement de la fonction pilotage des centres sociaux et s'est engagée à compenser la charge de loyer des centres sociaux. Ainsi, chaque association gestionnaire bénéficie d'une revalorisation de 2 543 €, combinée à un ajustement de l'aide au loyer, dont le reste à charge ne doit pas dépasser 10 000 € annuel par centre social, sur la base d'un recensement des loyers 2023 réalisé par les services de la Ville.

Plus spécifiquement, la Ville de Paris a accompagné, avec la CAF de Paris, l'émergence d'un centre social dédié aux gens du voyage, résidents

sur les aires d'accueil des Bois de Boulogne et de Vincennes. **L'ADEPT** (Association Départementale pour la Promotion et l'accès aux droits des Tsiganes et Gens du voyage), spécialisée dans l'accompagnement de ces publics, s'est engagée à porter ce projet et à gérer cet équipement sous forme de **centre social itinérant (CSI)**. Agréé par la CAF pour la période 2023-2026, le projet est cofinancé à ce stade par la Ville, sous forme de convention annuelle.

Le centre social intervient sur des aires où résident à Vincennes et Boulogne, respectivement 188 et 266 personnes. Par ses actions, le centre social itinérant encourage l'inclusion sociale dans le territoire parisien et l'ouverture vers l'extérieur de la communauté. Il contribue, au moyen d'un programme d'activités et d'une fonction déterminante de médiation à travailler les enjeux de scolarisation, d'accès aux droits sociaux et de prévention santé des familles résidentes. En 2023, 474 actions ont été effectuées autour de la scolarité et les loisirs, 106 actions d'accompagnement d'accès aux droits, 306 bénéficiaires d'actions autour du sport et de la culture. Actuellement sous dotée en raison d'une période de développement progressif, il est proposé d'ajuster le cofinancement du centre social par la Ville au moyen d'une subvention complémentaire de 28 000 €.

Enfin, 5 centres sociaux présentent un niveau de trésorerie fragile, pour lesquels il est nécessaire d'apporter un soutien ponctuel en parallèle de démarches de réorganisation des moyens à mener par les centres sociaux concernés. Ainsi il est proposé à 3 centres sociaux : Espace 19, l'association Jaurès Pantin Petit – J2P, ainsi qu'au Relais Ménilmontant, des aides exceptionnelles allant de 5 000 € à 10 000 €.

Concernant le volet des **espaces de proximité**, il est proposé d'attribuer des subventions à trois associations en convention pluriannuelle d'objectifs : **la Maison du Canal-Régie de quartier Paris 10^{ème}**, **la régie de quartier Fécamp (Paris 12^{ème})** et **l'association Plus loin (20^{ème})**

Il est aussi proposé d'intégrer deux nouvelles structures, agréées Espace de vie sociale par la CAF, dans notre programme parisien, dans le cadre d'une convention annuelle : l'association **Tout Autre Chose** (Paris 9^{ème}) et l'association **Le Petit Ney** (Paris 18^{ème}). En complément, il est également proposé de soutenir le projet d'émergence d'un nouvel espace de proximité, porté par **Projet 19**, au sein du quartier Chauffourniers (19^{ème}). Ce financement a vocation à appuyer une démarche de diagnostic social territorial des besoins du quartier par projet 19, en vue d'une démarche d'agrément espace de vie sociale à formaliser pour 2025, auprès de la CAF.

Concernant la proposition de nouveaux espaces de proximité, citons l'exemple du **Petit Ney (18^{ème})** : la structure a été créée en 1994 et se situe dans le quartier de la Porte Montmartre (18^{ème}). Elle a pour objet de favoriser, développer et encourager les échanges socioculturels au sein

d'une population aux cultures variées. Agréé « espace de vie sociale » en 2003 par la CAF, son projet social en cours est de renforcer la communauté éducative autour des enfants, de développer l'espace culturel de proximité et de faire vivre un espace de cohésion et de citoyenneté. Afin de mettre en œuvre ce projet, l'association dispose d'un espace café polyvalent et d'une scène, d'un espace parents/enfants et d'une cuisine collective, ainsi que d'un Lieu d'Accueil Enfant-Parent Itinérant depuis juillet 2023. Elle s'appuie sur une équipe de 9 salariés et 45 bénévoles, et compte 893 adhérents. Le petit Ney a accueilli, en 2022, environ 3 375 personnes sur l'ensemble de ses activités régulières, hors événements de quartier.

Pour soutenir ces espaces de proximité et les intégrer à la dynamique du réseau parisien des espaces de vie sociale, il est proposé de contribuer au financement du **Réseau des Espaces de Vie Sociale (REVS)**. Le Réseau des Espaces de Vie Sociales parisiens, fondé en 2019, réunit 47 EVS parisiens, dont 20 sont conventionnés Espaces de proximité par la Ville dans le but de consolider et de renforcer leur impact auprès des Parisiens, et d'améliorer la qualité des services rendus auprès des habitants.

Animé par une coordonnatrice salariée et piloté par un Conseil d'Administration de 10 organismes gestionnaires d'EVS, il a pour objectif de développer un espace ressource au travers de formations adaptées aux besoins des salariés et bénévoles, et d'outils de gestion et d'évaluation adaptés aux enjeux locaux, permettant d'optimiser la santé financière des associations. Il propose également une plateforme de communication interne permettant de faciliter les échanges et de renforcer les dynamiques collaboratives au sein du réseau, notamment en facilitant la mutualisation des moyens humains et matériels. Enfin, son objectif est de valoriser les EVS parisiens au moyen d'une communication externe et d'événements festifs.

Enfin, comme pour les centres sociaux, le contexte économique post-crise a particulièrement fragilisé l'équilibre budgétaire de certains gestionnaires d'espaces de proximité, c'est la raison pour laquelle, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle allant de 6 000 € à 12 000 € pour 4 associations : **le moulin (14^{ème})**, **la Compagnie Résonance (18^{ème})**, **Cafézoïde (19^{ème})** et **Atelier Natema (20^{ème})**

Du fait de leur grande ouverture sur leur territoire, couplée à une capacité d'accueil et d'écoute sociale, ces lieux sont fréquentés par un large public d'habitants des quartiers.

Au vu de l'intérêt que présentent les actions menées par ces associations pour les jeunes et les familles des territoires concernés, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer 4 conventions annuelles, 1 avenant à la convention annuelle de l'Adept et 39 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et à verser des subventions d'un montant global

de 420 682 euros au titre de l'année 2024, selon la répartition figurant dans le tableau ci-dessous.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Association	Objet	Montant
CASP/La Clairière	Subvention complémentaire et exceptionnelle	18 225,00 €
Cerise	Subvention complémentaire	4 936,00 €
AIRES 10	Subvention complémentaire	7 748,00 €
Le Pari's des Faubourgs	Subvention complémentaire	2 543,00 €
Le Picoulet	Subvention complémentaire	2 543,00 €
Solidarité roquette	Subvention complémentaire	4 657,00 €
13 pour tous	Subvention complémentaire	386,00 €
Maison 13 solidaire	Subvention complémentaire	2 543,00 €
Didot/Broussais-Carrefour 14	Subvention complémentaire	2 543,00 €
Léo Lagrange/Maurice Noguès	Subvention complémentaire	22 000,00 €
Foyer de grenelle	Subvention complémentaire	11 144,00 €
CEFIA	Subvention complémentaire	415,00 €
La Serre Pouchet	Subvention complémentaire	2 543,00 €
ENS	Subvention complémentaire	2 543,00 €
Maison bleue - Porte Montmartre	Subvention exceptionnelle	5 715,00 €
Espace 19 Ourcq	Subvention complémentaire et exceptionnelle	12 555,00 €
Espace 19 Cambrai	Subvention complémentaire et exceptionnelle	13 697,00 €
Espace 19 Riquet	Subvention complémentaire et exceptionnelle	15 861,00 €
Rosa Parks	Subvention complémentaire	2 543,00 €
Belle ville	Subvention complémentaire	5 797,00 €
Danube	Subvention complémentaire	2 946,00 €
Jaurès Pantin Petit J2P	Subvention complémentaire et exceptionnelle	14 333,00 €
Archipélia	Subvention complémentaire	10 895,00 €
Crescendo/Maison du bas de Belleville	Subvention complémentaire	5 370,00 €
Relais Ménilmontant/Les Rigoles	Subvention complémentaire et exceptionnelle	11 556,00 €
Dumas/Réunion Étincelles	Subvention complémentaire	4 799,00 €
AOCSA-La 20e chaise	Subvention complémentaire	10 846,00 €
ADEPT	Subvention complémentaire	28 000,00 €
Maison du canal - Régie de quartier 10e	Fonctionnement global	52 500,00 €
Tout Autre Chose	Fonctionnement global	15 000,00 €
Régie de quartier Fécamp 12	Fonctionnement global	25 000,00 €
Le Moulin	Subvention exceptionnelle	7 000,00 €
Compagnie Résonances	Subvention exceptionnelle	6 000,00 €

Le Petit Ney	Fonctionnement global	25 000,00 €
Cafézoïde	Subvention exceptionnelle	12 000,00 €
Projets19 Chauffourniers	Fonctionnement global	12 500,00 €
Plus Loin	Subvention complémentaire	10 000,00 €
Les Ateliers de Natéma	Subvention exceptionnelle	6 000,00 €
REVS	Fonctionnement global	20 000,00 €
TOTAL		420 682,00 €